

COMMUNE DE GRIGNON

**Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
Délibération n° 2023.08.28_09**

Le 28 août deux mil vingt-trois, à dix- huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de GRIGNON, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur François RIEU, Maire, en session ordinaire.

Étaient présents : Annette BELLANGER – Lina BLANC- Thierry BINET-Corinne BUSALB- Michel CREMONE - Pascal DUMONT -Rémi FERRONT- Bernard FUMEY- Virginie GARDET- Valérie MATHE- Stéphanie MARTIN- François RIEU - Olivier RUFFIER - David TORDJMANN.

Étaient excusés : André CARRABIN (pouvoir à Pascal DUMONT) – Nicole RECORDON (Pouvoir à François RIEU) - Jean Pierre MARGUERIE.

Secrétaire de Séance : David TORDJMANN.

Date de convocation : 22/08/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Présents : 14

Excusés : 3

Absents : 3

Pouvoirs : 2

Votants : 16

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217301308-20230828-2023-08-28-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/08/2023

Rapporteur : Pascal DUMONT

DÉLIBÉRATION 9 : FORÊT – DEMANDE DE SUBVENTIONS TRAVAUX SYLVICOLES

Monsieur Pascal DUMONT expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2023

La nature des travaux est la suivante : (nature, itinéraire sylvicole n°2, Dépressage sur 2ha et 1^{ère} éclaircie sur 1ha en plle D).

Le montant estimatif des travaux est 4802 euros HT.

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ **Dépenses subventionnables 4802 (nature et montant total)**

* Montant de la subvention sollicitée auprès de Sylv'ACCTES : 2285 euros

* Montant total des subventions : 2285 euros

* Montant total du l'autofinancement communal des travaux subventionnés 2517 euros H.T

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

Abstentions	
Contre	
Pour	16

- **APPROUVE** le plan de financement présenté ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet ;
- **SOLLICITE** l'aide de Sylv'ACCTES pour la réalisation des travaux subventionnables ;
- **DEMANDE** à Sylv'ACCTES l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention.

Le Maire,

François RIEU

Ainsi Délibéré, le jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,
Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de
la réception en Préfecture le (Voir cachet) :
Et de la publication, le

